

LE DEVOIR DE MEMOIRE AUX MORTS POUR LA FRANCE



*Le 20 juin 1920 - cérémonie d'inauguration.
Épithaphe aux enfants de la commune de Tincques
morts pour la patrie guerre 1914 - 1918*



Le 11 novembre 2020, cérémonie de commémoration du 102ème anniversaire de l'armistice

C'était il y a un siècle

L'armistice de 1918, signé le 11 novembre 1918 à 5 h 15, met fin aux combats de la Première Guerre mondiale, reconnaissant de facto la victoire des Alliés et la défaite de l'Allemagne. Avec ses 1,4 millions de morts et disparus, la guerre a affecté chaque ville et chaque village. Les communes ont, en conséquence, souhaité rendre hommage à leurs « glorieux enfants morts pour la France ». C'est ainsi que plus de 30 000 monuments aux morts furent édifiés entre 1918 et 1925. Parmi toutes ces victimes, 19 soldats venaient de Tincques.

À l'initiative des anciens combattants de la commune, une souscription est lancée pour élever un monument à la mémoire des soldats Tincquois « morts pour la France ». Il sera inauguré le 20 juin 1920 à proximité de l'église Saint Hilaire devant une foule considérable, présidée par le maire de l'époque M. Alexandre DELABY accompagné de son 1er adjoint M. Edmond THERET par ailleurs conseiller général du canton d'Aubigny et qui deviendra sénateur du Pas-de-Calais en 1924.

Les noms des victimes de la Seconde Guerre mondiale vinrent naturellement s'y ajouter et par la suite les noms de ceux ayant combattu en Corée, en Indochine et en Afrique du Nord (AFN).

Depuis 2012, sous l'impulsion des associations combattantes, le 11 novembre est devenu la journée d'hommage à tous ceux, connus et inconnus et quelle que soit leur génération, qui sont morts pour la France. Aujourd'hui, le "monde combattant", représente les anciens combattants, des Grandes Guerres, mais aussi celles et ceux qui s'engagent sur les théâtres d'opérations extérieures, au péril de leur vie.

Depuis un siècle désormais, chaque 11 novembre, les habitants se rassemblent devant le monument aux morts de la commune, pour commémorer l'Armistice de 1918 et rendre hommage aux enfants de la commune « morts pour la France » lors des différents conflits. La commémoration de cette année 2020 fut particulière compte-tenu du confinement sanitaire, mais le devoir du souvenir a été rempli malgré tout.

1914-1918

BEAL Victor
 NOEUREUIL Edouard
 CAPET Léon
 DEBAIL Émile
 GRIMBERT Achille
 TOURNOIS Jean-Marie
 BARLET Henri
 CAPETTE Jean
 DEPLANQUES Casimir
 HACHIN Fortuné
 DEPLANQUES Eugène

1914-1918

suite

GODART Arsène
 LEMAIRE Charles
 NOEUREUIL Félix
 PILOT Louis
 THERY
 DEPLANQUES Aristide

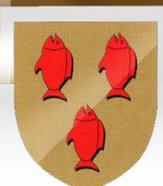
1939-1945

COCHEZ André
 DARTOIS Georges
 DELATTRE Edouard
 GUEHENNEC Louis
 LAIGLE Léon
 THELLIER Georges
 GOUDU Eugène

AFN

THERY Guy
 THELLIEZ André
 DEROUIN Michel

**LISTE DES ENFANTS DE LA COMMUNE MORTS
 POUR LA FRANCE LORS DES DIFFÉRENTS
 CONFLITS
 DANS L'ORDRE D'INSCRIPTION SUR LE MONU-
 MENT.**



Les tranches 5 et 6 du programme d'assainissement COLLECTIF BIENTÔT TERMINÉES

ELLES CONCERNAIENT 5 RUES DANS LE CENTRE BOURG. LA RUE DU VIEUX CALVAIRE, LA RUE DE TINCQUETTE, LA RUE DONATIEN LEMAIRE, LA RUE DU BOIS, L'IMPASSE DE LA RUE PRINCIPALE ET LA RD 939 JUSQU'AU RESTAURANT CHEZ LEGRIS.



Il s'agit de la plus grosse tranche en nombre de boîtes de branchement.

Commencé en début d'année, ce chantier réalisé par l'entreprise Balestra a été interrompu plusieurs semaines lors du confinement de Mars, Avril, Mai. A la reprise, d'autres facteurs ont retardé les travaux, tels que la découverte d'un réseau métallique d'alimentation en eau potable totalement vétuste dans les rues du Vieux Calvaire et rue du

Bois. Le Syndicat du Gy a alors validé son remplacement par des tuyaux en polyéthylène qui a nécessité la réouverture de tranchées sur les voiries concernées. La situation était également complexe sur la RD 939 en raison du manque de place pour poser le réseau souterrain d'assainissement, ainsi que la réalisation d'un poste de refoulement des eaux usées. 2 techniques de forage ont été mises en

œuvre en grande profondeur pour faire passer les canalisations (forage dirigé et forage gravitaire), nécessitant un surcoût financier pris en charge par la CCCA. Enfin ce chantier tire à sa fin, la réception des travaux est prévue le 10 décembre.

Les prochaines tranches concerneront le hameau de Tincquette. Le marché de travaux sera lancé début 2021.

LE DOSSIER ÉROSION DES SOLS ET RUISSELLEMENT DES EAUX EST UNE COMPÉTENCE COMMUNALE

SOUVENEZ-VOUS DE CES 3 VIOLENTS ORAGES DE MAI ET JUIN 2018 QUI ONT DÉVERSÉ DES TROMBES D'EAU CHARGÉES DE TERRE AGRICOLE DANS LES RUES DU CENTRE DE TINCQUES. QU'A-T-IL ÉTÉ FAIT DEPUIS ? QUELS MOYENS DE LUTTE ONT ILS ÉTÉ ENTREPRIS POUR LUTTER CONTRE CES PHÉNOMÈNES DE RUISSELLEMENT ET COULÉES DE BOUE ?

Une première réponse a été apportée par la réalisation en 2019 d'importants travaux sur le réseau d'eau pluviale qui était vétuste et insuffisant. Les nouvelles canalisations d'un diamètre plus conséquent et la création de bouches d'égout supplémentaires permettront de faciliter les écoulements et l'évacuation des eaux vers la Scarpe. Faire des travaux au niveau du point le plus bas c'est bien, mais il faut également réduire le ruissellement et l'érosion à la source, c'est-à-dire le plus en amont possible. C'est la raison pour laquelle, et sur proposition de la CCCA, une étude hydraulique a été réalisée sur la commune de Tincques portant sur les bassins versants à risques, et permettant après un état des lieux, de calculer les débits et les volumes de ruissellement. Son objectif à terme étant de proposer des

aménagements d'hydraulique douce et semi structurants sur les bassins versants, afin de limiter les impacts sur les biens et les personnes. (ex : plantation de haies, semis de bandes herbacées, création de merlons, talus, diguettes végétalisées, noues, fossés, modification d'entrée de champs, bassins de rétention.....). C'est ainsi que plus il y aura d'obstacles sur les longueurs d'écoulement, moins il y aura d'eau et de boue dans les rues du village.

2 TYPES D'ÉCOULEMENTS

Le cabinet VERDI qui a réalisé cette étude a dernièrement rendu ses conclusions pour la commune de Tincques. Elles mettent en évidence 2 types d'écoulements :

■ les eaux provenant des parcelles agricoles situées en amont du centre

bourg (volume à gérer = 460 m³).

■ et les eaux issues de la zone urbaine de Tincquette (volumes à gérer = 360 m³).

A l'appui de ces constats, il faut maintenant avancer dans la recherche de solutions locales et mettre en œuvre des programmes d'aménagements avec les différents partenaires, à savoir la commune de Tincques, la CCCA, la chambre d'Agriculture, les agriculteurs locaux, le Conseil départemental, la société de chasse. Les travaux à engager sont susceptibles de faire l'objet d'une participation financière de l'Agence, encore faut-il respecter les critères d'éligibilité aux subventions.

Une prochaine réunion se tiendra à Tincques afin de prendre ce dossier à bras le corps. Seule une action collective et concertée permettra d'avancer sur le sujet.

Hommage à NICOLE ET COLETTE !



Colette Bonvoisin

Deux figures de Tincques nous ont quittés récemment. Mmes **Nicole IDEZ** et **Colette BONVOISIN**, qui ont été bénévoles pendant de nombreuses années à l'occasion des festivités locales.

Nicole savait y faire avec les enfants pour les préparer à danser dans les rues lors de la ducasse ou alors pour animer la crèche vivante à l'occasion de la messe de Noël.

Colette a conçu en toute discrétion de nombreux costumes qui habillaient les groupes folkloriques le jour du défilé.

Elles aimaient leur village, leur commune et faisaient perdurer grâce à leur engagement bénévole, les traditions festives de Tincques telle que Barabas où les tincquois aimaient se déguiser.

La commune est reconnaissante de leur

engagement respectif, cela valait bien ces quelques lignes de remerciements.



Nicole Idez

Devenir propriétaire À TINCQUES



Votre **TERRAIN À BÂTIR À TINCQUES**
viabilisé et libre de constructeur

**Résidence
du vert bocage**

TERRAINS À BÂTIR
à partir de : **42 720 € TTC**

Rue de Chelers



03 21 44 91 25

territoires62.fr

La pré commercialisation des 15 lots constructibles dans la résidence du Vert Bocage à Tincques va bientôt débuter, 2 panneaux d'information

vont être installés de part et d'autre du rond point de la RD 939 et 1 autre sera implanté sur le site rue de Chelers.

Vous pouvez d'ores et déjà vous renseigner au numéro indiqué

Règles concernant l'élagage des arbres et l'entretien DES HAIES AUX ABORDS DU DOMAINE PUBLIC



Les arbres, arbustes, haies, branches doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal. Notre région est de plus en plus concernée par des vents forts qui peuvent provoquer de chutes de branches et endommager par conséquent les réseaux. Nous avons d'ailleurs connu cette situation il y a quelque temps dans la rue de Chelers et il a fallu plusieurs jours pour rétablir le courant car les services compétents sont toujours débordés dans cette situation et la mairie ne dispose pas de baguette magique ! Il en est de même pour les haies qui doivent respecter les règles



détaillées sur la photo de gauche. La période hivernale est propice pour réaliser ces travaux, PROFITEZ-EN !

Du côté DU CCAS

S'IL Y A UNE TRADITION RÉPANDUE DEPUIS LONGTEMPS DANS NOS COMMUNES, C'EST BIEN LE REPAS DES AÎNÉS ET LA DISTRIBUTION DE COLIS DE NOËL AUX PERSONNES ÂGÉES. CES ACTIONS GÉNÉRALEMENT ORGANISÉES PAR LE CCAS PERMETTENT DE RENFORCER LE LIEN SOCIAL ENTRE LES HABITANTS ET TÉMOIGNENT D'UN GESTE DE SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS.

A Tincques et depuis plusieurs années maintenant, l'invitation au repas des aînés est lancée aux habitants âgés de 60 ans et plus, ainsi qu'aux élus, au personnel communal, aux membres du CCAS et aux bénévoles de la médiathèque. Les conjoints respectifs sont également invités dans les mêmes conditions, même s'ils n'ont pas 60 ans. Cette sympathique manifestation réunit généralement une centaine de convives au restaurant Chez Legris. Quant au colis de Noël, il est distribué mi-décembre aux personnes âgées de 70 ans et plus. Cette classe d'âge pouvant bénéficier à la fois du repas et du colis.

Lors de sa réunion en date du 24 juin 2020, le CCAS a décidé de porter la première invitation au repas des aînés à partir de 65 ans et non plus 60 ans, considérant à juste titre qu'à cet âge la majorité des personnes sont encore en activité et que cette action sociale doit s'adresser à minima à la catégorie

des retraités. Il a également été acté lors de cette séance, la volonté de la municipalité d'augmenter le budget du CCAS (+55 %), permettant de renforcer le rôle social de la commune envers les personnes en difficulté. Plusieurs situations délicates ont déjà fait l'objet d'un soutien du CCAS.

REPORT DU REPAS DES AÎNÉS

C'est dans ces conditions que l'invitation au repas aurait été lancée pour le 10 octobre 2020, sauf que la pandémie liée au virus Covid 19 est venue changer la donne, obligeant l'annulation des grands rassemblements de personnes. Aussi et lors d'une récente réunion, les membres du CCAS soucieux de préserver l'aspect convivial d'un repas, ont collectivement décidé de reporter le repas dans le courant du premier semestre 2021, lorsque la situation sanitaire permettra de réunir les personnes autour d'une table. Le rendez-vous de fin d'année 2021 sera bien sûr maintenu, mais certainement à une date plus tardive.

Comme d'habitude, les membres du CCAS et les élus, soucieux du lien social entre les habitants, se chargeront en 2021 de l'organisation de ces deux repas destinés aux aînés. Les élus restent par ailleurs disponibles et sont tous à l'écoute en cas de difficultés rencontrées en cette période particulière.

> A L'ÉCOLE, C'EST NOËL MALGRÉ TOUT!



Le mois de décembre est synonyme de fêtes de fin d'année. Depuis 3 ans l'Association de Parents d'élèves organise la fête de Noël de l'école, en collaboration avec l'équipe enseignante et la commune qui subventionne le goûter et le ballotin offert par le Père Noël.

Cette année si particulière nous a amené à annuler cette manifestation. Néanmoins, la magie de Noël doit persister pour nos enfants. Après concertation avec la mairie, il a été décidé d'utiliser la subvention afin d'offrir à chacun des 110 enfants, un calendrier de l'aveil le 1er décembre, et le ballotin le 18 décembre qui seront remis par l'équipe enseignante dans les classes.

Le reste de la subvention sera utilisé pour une prochaine sortie scolaire. Même si les fêtes de fin d'année vont être différentes des années précédentes, profitez de ces moments simples et familiaux.

Les bénévoles de l'APE vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année à tous et prenez soin de vous et de vos proches.

Marie-Laure LECLERCQ & Vincent BACQ - Présidente & Vice-Président de l'APE de TINCQUES.